

Conférence du désarmement

15 janvier 2020
Français
Original : anglais/russe

Lettre datée du 23 octobre 2019, adressée à la Secrétaire générale de la Conférence du désarmement, M^{me} Tatiana Valovaya, par le Représentant permanent de la Fédération de Russie, transmettant le texte de la déclaration commune des États membres de la CEI sur l'appui aux mesures concrètes visant à prévenir une course aux armements dans l'espace, adoptée par les Ministres des affaires étrangères des États membres de la CEI le 10 octobre 2019

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le texte de la déclaration commune des États membres de la CEI sur l'appui aux mesures concrètes visant à prévenir une course aux armements dans l'espace, adoptée par les Ministres des affaires étrangères des États membres de la CEI le 10 octobre 2019.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire publier et diffuser la présente lettre et la déclaration commune qui l'accompagne en tant que document officiel de la Conférence du désarmement.

(Signé) Gennady **Gatilov**



Annexe

Déclaration commune des États membres de la CEI sur l'appui aux mesures concrètes visant à prévenir une course aux armements dans l'espace

1. Les États membres de la CEI mènent des activités d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique en pleine conformité avec la Charte des Nations Unies, le Traité de 1967 sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la lune et les autres corps célestes, et les autres textes et principes du droit international, afin de promouvoir la coopération et la compréhension internationales et de maintenir la paix et la sécurité internationales. Les Parties estiment que la communauté internationale doit accomplir de grands efforts en vue d'améliorer le système juridique international considéré.

2. Les États membres de la CEI expriment leur vive inquiétude face à la perspective réelle d'une course aux armements dans l'espace et à la transformation de celui-ci en terrain d'affrontement militaire, ce qui se traduira par un affaiblissement de la stabilité dans le monde. Les Parties font observer qu'une interdiction du déploiement d'armes de toutes sortes dans l'espace pourrait prévenir une menace grave pour la paix et la sécurité internationales.

3. Les États soulignent de nouveau qu'il est primordial de prendre sans plus attendre des mesures concrètes pour prévenir une course aux armements dans l'espace, la plus efficace d'entre elles demeurant la tenue par la communauté internationale de pourparlers en vue de la conclusion d'un accord multilatéral juridiquement contraignant qui apporterait des garanties fiables s'agissant de la prévention d'une course aux armements dans l'espace et du déploiement d'armes dans cet environnement, sur la base du projet russo-chinois d'accord sur la prévention du déploiement d'armes dans l'espace et de l'emploi ou de la menace d'emploi de la force contre des objets spatiaux. Ils réaffirment le rôle clef de la Conférence du désarmement, instance unique de négociation sur le désarmement, dans la négociation d'un accord international sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace sous toutes ses formes.

4. Les États membres de la CEI saluent les travaux du Groupe d'experts gouvernementaux établi par l'ONU pour examiner et formuler des recommandations concernant les éléments de base d'un instrument international juridiquement contraignant sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace, y compris la prévention du déploiement d'armes dans l'espace, et regrettent qu'un expert ait bloqué l'adoption par consensus du rapport du Groupe d'experts. Ils invitent à tirer parti des travaux du Groupe dans les activités futures de prévention d'une course aux armements dans l'espace.

5. Les Parties reconnaissent unanimement que les mesures de transparence et de confiance contribuent à prévenir le déploiement d'armes dans l'espace. Les États membres de la CEI regrettent que la résolution traditionnellement consensuelle de l'Assemblée générale des Nations Unies sur les « mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales » ait été mise aux voix pour la première fois au cours de la soixante-treizième session de l'Assemblée générale et appellent à rétablir sans délai la pratique consistant à l'adopter unanimement. Dans l'attente de la conclusion d'un accord juridiquement contraignant sur la prévention du déploiement d'armes dans l'espace, ils participeront activement aux efforts menés par la communauté internationale pour faire en sorte qu'aucune arme ne soit déployée dans l'espace. La promotion et l'universalisation de l'initiative multilatérale pour le non-déploiement d'armes dans l'espace en premier est une contribution importante à ces efforts.

6. En tant qu'unique mesure de transparence et de confiance mise en œuvre à ce jour aux fins de la prévention d'une course aux armements dans l'espace, cette initiative est devenue ces dernières années un facteur politique important pour renforcer la paix internationale, assurer une sécurité égale et indivisible pour tous et accroître la prévisibilité

et la stabilité des activités des États en matière d'exploration et d'utilisation pacifiques de l'espace.
